



SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR DE MORLANWELZ

Association sans but lucratif

Numéro d'entreprise : 424063016

Siège social et stand

Rue de l'enseignement 5a

B-7140 Morlanwelz

Tarifs SRTM .

Age Min	Age Max	Categorie tarif	Cotisation Club (URSTBf comprise)	Seconde affiliation	Reduction Famille	Renouvellement LTS
0	11	Poussin	50	40		
12	13	Benjamin	50	40		
14	15	Cadet	50	40		15
16	20	Junior	60	50		15
21	-	Adulte	130	95	15	15
Selon catégorie		Seconde affiliation	95	0	0	0

La cotisation Club est la cotisation de base SRTM incluant la cotisation du membre à la fédération

Prix pour une personne déjà affiliée à la fédération dans un autre club

La réduction famille est appliquée pour tout membre Adulte pour lequel au moins 2 personnes Adultes (cat S1 à S3 et D1 à D3) sont membres effectifs de la société et domiciliés sous le même toit.

Le renouvellement LTS est ajouté à la cotisation réclamée pour les membres disposant d'une LTS définitive à la date de l'émission de la demande de renouvellement

Le fonctionnement de ce tarif est basé sur les catégories officielles utilisées par la fédération

La fourchette d'âge de ces catégories sont décrites dans les colonnes Age-min-Agemax

Exemples:

L'Age du tireur est calculé sur base de la saison 2011 - l'année de sa naissance

Date de naissance	Saison	Age / catégorie	Catégorie
20/07/2000	2011	11	Poussin
20/07/1999	2011	12	Benjamin
13/11/1998	2011	13	Benjamin
13/11/1997	2011	14	Cadet
01/04/1994	2011	16	Junior
29/09/1990	2011	21	Adulte

Remarque: A partir du 1^{er} juillet de l'année en cours: adaptation du prix de l'inscription SRTM.